

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-734

présenté par

M. Damien Girard, Mme Simonnet, Mme Chatelain, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,  
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,  
M. Nicolas Bonnet, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Gustave,  
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,  
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,  
Mme Sebaihi, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Cohésion des territoires »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

<b>Programmes</b>	+	-	<i>(en euros)</i>
Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables	0	0	0
Aide à l'accès au logement	0	0	0
Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	0	0	0
Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	0	80 000 000	80 000 000
Politique de la ville	80 000 000	0	0
Interventions territoriales de l'Etat	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	80 000 000	80 000 000	80 000 000
<b>SOLDE</b>	0	0	0

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Une note de la Direction générale du Trésor de juillet 2024 souligne la pertinence du Programme National de Déqualification des Quartiers Anciens Dégradés pour lutter contre la vacance des logements alors que notre pays compte 3,1 millions de logements vacants alors qu'une personne sur dix connaît des difficultés de logement durables.

C'est la raison pour laquelle cet amendement vise à doubler la contribution de l'Etat au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés.

Il propose donc d'affecter 80 000 000 euros à l'action 01 "Actions territorialisées et Dispositifs spécifiques de la politique de la ville" du programme 147 "Politique de la ville". Pour les besoins de la recevabilité financière, la même somme est prélevée de l'action 12 "FNADT section générale" du programme 112 "Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire". Cette proposition de mouvement de crédits est formelle, dans le respect des règles budgétaires de l'Assemblée nationale. Nous invitons le Gouvernement à lever le gage.